

École Municipale de

# MUSIQUE

de Questembert

## DOSSIER D'INSCRIPTION ANNÉE 2023 / 2024

### Renseignements concernant l'élève

---

Nom ..... Prénom .....

Date de naissance .....

### Enseignement souhaité

---

#### Type de parcours envisagé :

Parcours Éveil musical

Parcours Éveil instrumental

Parcours petit collectif

Parcours personnalisé

Parcours perfectionnement instrumental

Parcours grand collectif

#### Instrument envisagé\* :

Guitare

Piano

Violon

Flûte traversière

Batterie

Clarinette

\* En cas de location d'un instrument, vous vous engagez à présenter obligatoirement une attestation d'assurance de l'instrument en cours de validité.

\* Lors de la première inscription, merci d'indiquer par 1 votre choix prioritaire et par 2 un repli. En cas de manque de place la structure est susceptible de vous faire une nouvelle proposition pour permettre à votre enfant d'accéder à une pratique artistique.

### Renseignements concernant le foyer principal

---

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Code Postal : ..... Ville : .....

Tél. domicile : ..... Tél. portable mère : .....

Tél. portable père : ..... Tél. portable élève : .....

Autre numéro en cas d'urgence : .....

En donnant mon numéro, j'accepte de recevoir des SMS en cas d'absence de mon enfant.

Mail responsable 1 : ..... Mail responsable 2 : .....

En donnant mon mail, j'autorise l'école de musique à m'envoyer des informations.

## **Modalités de paiement et engagement**

---

Montant du Quotient familial : .....

### **Choix du paiement :**

Paiement en ligne (sur le site [www.questembert.fr](http://www.questembert.fr))     Chèque (à l'ordre du Trésor Public)

Règlement en espèces (directement au Trésor Public)

Prélèvement (remplir une demande d'autorisation de prélèvement et fournir un IBAN/BIC)

IMPORTANT : Je m'engage à régler les droits, d'inscription et de scolarité, annuels dont j'ai pris connaissance. La signature du bulletin d'inscription vaut acceptation des conditions tarifaires et des modalités de règlement des droits (Les droits de scolarité sont forfaitaires et annuels; ils restent dus, même en cas de démission en cours d'année). Le paiement se fera de façon fractionnée en octobre, janvier, avril, à réception de l'avis de la somme à payer.

## **Autorisation parentale pour l'élève mineur et pour l'élève majeur**

---

Aux fins de permettre l'école de musique municipale de Questembert, de publier et de capter des images et de la voix ainsi qu'autoriser l'utilisation d'outils numérique à des fins de communication et d'enseignement lors de l'apprentissage artistique en présentiel ou à distance, la réalisation d'activités pédagogiques et artistiques, la production de spectacles et d'auditions, de conférences... dans le respect des lois et de la réglementation en vigueur.

Je/Nous soussigné(e)(s) .....

Agissant en tant que représentant légal de (élève mineur) .....

Autorise à titre gracieux, à utiliser, fixer, reproduire, modifier et à publier les photographies, les films, les enregistrements sur lesquels mon enfant ou le signataire pour un élève majeur, peut figurer pendant une durée de 10 ans. Cette autorisation est valable dans le cadre de la création et de l'exploitation de tous supports informatiques, publicitaires ou promotionnel dans le circuit commercial ou non, accessibles en France et à l'étranger. Il en est de même concernant les productions et les œuvres originales que mon enfant ou que le signataire pour un élève majeur aura réalisées dans le cadre de l'établissement.

- Les supports de publication : (sites Internet de la commune de Questembert, les supports de communications choisis par la collectivité ou la structure),
- Tous autres supports informatiques (CD - DVD - diaporama...),
- D'éventuels reportages journalistiques par presse écrite ou audiovisuelle agréée par : la commune de Questembert.
- Des réalisations audio-visuelles,
- Des expositions thématiques concluant des projets pédagogiques.

L'école de musique sous l'autorité de la municipalité de Questembert, s'engage, conformément aux dispositions légales en vigueur relatives au droit à l'image, à ce que la publication et la diffusion de l'image de l'enfant mineur ou du signataire pour un majeur, ainsi que des commentaires l'accompagnant ne portent pas atteinte à sa vie privée, à sa dignité et à sa réputation. La présente autorisation de publication pourra être rétrocédée à la société éditrice de tous les documents d'information, publicitaires ou promotionnels. Elle est consentie à titre gratuit. L'école de musique s'engage à veiller à la qualité des organes de diffusion, au contenu des messages et au traitement des documents utilisés. Cette autorisation du signataire est révoquée à tout moment sur volonté expressément manifestée par lettre recommandée avec accusé de réception<sup>(1)</sup>.

- N'autorise pas
- Autorise le directeur (trice) à prendre les dispositions jugées nécessaires en cas d'urgence.  
N'hésitez pas à nous avertir d'éventuels problèmes de santé concernant votre enfant pour une meilleure prise en charge.
- Certifie avoir pris connaissance et accepté le règlement intérieur.

Fait à ....., le .....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

## Documents à fournir

### 1. Pour l'inscription :

- Feuille d'inscription complétée,
- Justificatif de domicile
- Carte de lycéen ou d'étudiant pour le parcours perfectionnement instrumental.

### 2. Pour le calcul du Quotient familial :

- Attestation de Quotient familial de votre centre CAF ou MSA datée de moins de trois mois,
- Si vous n'êtes pas allocataire, un avis d'imposition 2023 (revenus 2022), ce document servira de base à la tarification.

<sup>(1)</sup> Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, modifiée le 1er juin 2019 et au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, vous bénéficiez de droits pour contrôler l'usage qui est fait de vos données personnelles. Vous pouvez notamment demander à accéder aux données vous concernant, les faire rectifier, modifier, supprimer. Vous disposez d'un droit de retrait que vous pouvez exercer à tout moment de ces vidéos si vous le jugez utile. Pour toute réclamation, vous pouvez adresser une lettre recommandée avec accusé de réception (avec copie des photographies concernées ou, pour une vidéo, de la copie d'écran) à l'adresse suivante : École de musique municipale - rue du Pont à Tan - BP 4014 - 56231 Questembert Cedex. Votre demande doit être accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité comportant votre signature. Si cette démarche reste sans réponse dans un délai de 2 mois ou en cas de réponse insatisfaisante, vous pouvez saisir la CNIL pour contester la diffusion de votre image.

## Parcours & tarifs

PARCOURS	MINI QF < 360	MAXI QF > 1501	EXT
<b>ÉVEIL MUSICAL (GS / CP)</b> (cours de 45 min par semaine)	109 €	198 €	257 €
<b>ÉVEIL INSTRUMENTAL (CP)</b> (cours de 30 min par semaine pour 2 élèves)	109 €	198 €	257 €
<b>PARCOURS PETIT COLLECTIF</b>			
Enfants 1 cours collectif d'instrument de 2 à 4 élèves (45min pour 2 élèves - 1h pour 3 ou 4 élèves) + 1 cours grand collectif d'1h par semaine	273 €	444 €	577 €
Adultes 1 cours collectif instrument de 2 à 4 élèves (30 min pour 2 élèves - 45 min pour 3 ou 4 élèves) + 1 cours grand collectif d'1h par semaine	364 €	526 €	684 €
<b>PARCOURS PERSONNALISÉ</b>			
Enfants 1 cours individuel d'instrument de 20 min + 1 ou 2 cours grand collectif d' 1h par semaine	418 €	575 €	747 €
Adultes 1 cours individuel d'instrument de 30 min + 1 cours grand collectif d' 1h par semaine	509 €	657 €	854 €
<b>PARCOURS PERFECTIONNEMENT INSTRUMENTAL</b>			
Etudiants et lycéens 1 cours collectif d'instrument de 2 à 4 élèves (45 min pour 2 élèves - 1h pour 3 ou 4 élèves)	228 €	402 €	523 €
<b>PARCOURS GRAND COLLECTIF</b>			
Enfants 1 cours d'1h par semaine	59 €	73 €	95 €
Adultes 1 cours d'1h par semaine	77 €	89 €	116 €
<b>Location d'instrument</b>		30€	
<b>Location de piano (par événement)</b>		100€	
<b>INSCRIPTION MULTIPLE</b>	<b>-50% à partir du 2ème inscrit</b> d'une même famille - et les suivants		
<b>DEUXIÈME INSTRUMENT</b>	<b>-50% sur le 1er parcours choisi</b>		

Ces tarifs sont annuels et payables en trois fois (échéance trimestrielle).

Pour calculer le prix qui vous sera facturé, appliquez la formule :

**Tarif = Tarif mini + (QF - QF mini) x (tarif maxi - tarif mini) / (QF maxi - QF mini)**

**COTISATION DUE ANUELLE MÊME EN CAS DE DÉMISSION**

**École de musique municipale de Questembert**

rue du Pont à Tan - BP 4014 - 56231 Questembert Cedex

**Tél : 06 80 72 77 84 / 02 97 26 11 38** - Mail : [ecoledemusique@mairiequestembert.bzh](mailto:ecoledemusique@mairiequestembert.bzh)